



Conférence 2017 de l'IIC Canada Nouveautés dans les lois et la politique en matière de communications Profils des conférenciers

Mercredi 15 novembre

Les régimes de mise en vigueur du CRTC

Rapport de recherche

ADAM BALKOVEC est conseiller juridique auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Après ses études à la Section de la common law de l'Université d'Ottawa, M. Balkovec a fait son stage au CRTC et il a été admis au Barreau de l'Ontario en 2014. Il consacre une grande partie de son temps à la pratique du droit administratif lequel, en dépit de tous ses efforts, n'est pas encore parfait.

KELLY-ANNE SMITH est conseillère juridique auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. M^{me} Smith est diplômée de l'Université Carleton et de l'école de droit de l'Université de Windsor et elle a été admise au Barreau de l'Ontario en 2005. Elle a fait son stage chez Gowling Lafleur Henderson à Ottawa et a occupé des postes à Industrie Canada et au Bureau de la concurrence. Son travail porte principalement sur les télécommunications non sollicitées et l'application des lois régissant le commerce électronique.

Modératrice

LESLIE MILTON a récemment joint Télésat Canada comme avocate-conseil, Affaires réglementaires, après avoir consacré plus de 20 ans de sa carrière à la pratique privée comme associée dans les cabinets Johnston and Buchan et Fasken Martineau DuMoulin. Avant de devenir avocate, elle a travaillé comme économiste à la Banque du Canada. La pratique juridique de M^{me} Milton, laquelle comprend le droit des communications, de la concurrence et le droit en matière de commerce international, repose sur sa formation en économie.

Le travail de M^{me} Milton en droit des communications s'étend à tous les domaines de la réglementation des communications. Bien qu'elle s'intéresse maintenant plus particulièrement à la réglementation des satellites canadiens, américains et internationaux et à l'accès au spectre des radiofréquences, elle a agi dans des procédures réglementaires devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Sciences et Développement économique Canada, sur tous les aspects de la réglementation en matière de télécommunications et de radiocommunications, y compris les procédures en matière de concurrence des services locaux et internationaux, les procédures de tolérance, les règles de plafonnement des prix, la réglementation des services Internet, les mesures de sauvegarde de la

concurrence, les termes et conditions de l'interconnexion, le service universel et les obligations de financement, les licences, le droit à la vie privée, le télémarketing, l'antipourriel et les exigences en matière de contact avec les électeurs, l'allocation et les permis pour le spectre, la certification d'appareils radio et les exigences relatives à la propriété étrangère.

M^{me} Milton a été détachée à la section du droit de la concurrence au ministère de la Justice en 2003-2004, alors qu'elle était conseillère auprès du commissaire à la Concurrence sur des questions d'autorisation de fusions, des enquêtes sur les pratiques susceptibles d'examen et les dispositions de la Loi sur la concurrence sur les pratiques commerciales trompeuses ainsi que lors de procédures devant le Tribunal de la concurrence en matière de prix de vente habituel, d'abus de position dominante et de dispositions d'ordonnance par consentement. Dans le domaine de la pratique privée, elle a régulièrement aidé ses clients dans des dossiers de fusion par le Bureau canadien de la concurrence, en vertu de la Loi sur la concurrence, et par la Division de l'examen des investissements, en vertu de la Loi sur Investissement Canada, en plus de les conseiller sur des questions de conformité aux règles.

En commerce international, M^{me} Milton est experte en accords commerciaux internationaux du Canada pour des ententes comme l'ACCEU, l'ALÉNA, l'OMC et autres accords commerciaux bilatéraux, particulièrement en matière d'obligations et d'exemptions des secteurs des télécommunications et des entreprises culturelles.

Panélistes

JONATHAN CHAPLAN a connu une carrière diversifiée en tant qu'avocat, médiateur, formateur et directeur. Il a été reçu au Barreau de l'Ontario en 1985 et il a exercé le droit à son compte jusqu'en 2001, principalement comme procureur de la défense en droit criminel. En 1999, il a obtenu une maîtrise en règlement extrajudiciaire des différends et a agi à titre de médiateur dans des affaires civiles et familiales.

De 1998 à 2001, M. Chaplan a également travaillé dans le domaine de la justice réparatrice. Il a d'abord grossi les rangs du gouvernement du Canada en 2001 afin de diriger un programme de règlements des différends à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, où il est devenu par la suite le gestionnaire responsable des bureaux régionaux. En 2005, M. Chaplan est retourné à la pratique du droit, d'abord à l'unité des Services juridiques du Bureau de la Concurrence sous le ministère de la Justice où il s'est spécialisé dans les dossiers concernant les grandes opérations de fusion. De 2008 à 2013, il a été avocat général et conseiller juridique adjoint au Bureau du conseiller juridique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, soit l'unité des services juridiques du ministère de la Justice pour le ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

En janvier 2014, M. Chaplan est revenu aux Services juridiques du Bureau de la concurrence à titre de directeur exécutif et avocat général principal. Depuis, il dirige une équipe d'avocats chargée de fournir des avis juridiques pour le compte de Justice Canada ainsi que des services de contentieux devant le Tribunal de la concurrence, les cours fédérales du Canada et les cours supérieures provinciales. Il plaide régulièrement devant des tribunaux judiciaires et administratifs.

ANDREA ROSEN possède plus de 30 ans d'expérience en application de la loi et en réglementation. Elle a été sous-commissaire de la concurrence, au Bureau de la concurrence du Canada et cadre en chef de la conformité et des enquêtes, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). M^{me} Rosen a créé et conçu les mécanismes d'application à ces agences et elle a une profonde et vaste expérience en application de la loi et en conformité avec ces réglementations.

Elle a dirigé la rédaction de la Loi canadienne anti-pourriels (LCAP) et ses règlements connexes, de nombreux amendements à la Loi sur la concurrence, une révision des Règles sur les télécommunications non sollicitées, plusieurs Directives ainsi que le premier Programme d'immunité en vertu de la Loi sur la concurrence. Par ailleurs, M^{me} Rosen a aussi dirigé plusieurs dossiers d'importance stratégique pour le Bureau et le Conseil, touchant des cartels mondiaux, la publicité trompeuse, la liste nationale de numéros de télécommunication exclus, les "robocalls" et la fraude par télémarketing, tous ces dossiers s'étant traduits par des amendes et peines historiques, une clarification des lois et l'éducation de consommateurs dans le marché.

M^{me} Rosen est maintenant présidente et PDG de la firme Andrea Rosen & Associates Inc., et elle s'appuie sur cette expérience pour conseiller des firmes du secteur privé sur la façon de répondre à des actions réglementaires et mesures d'exécution, à concevoir des programmes de conformité pour assurer le respect des lois et réglementations et à faire preuve de diligence raisonnable. Elle prête main forte aux agences gouvernementales à élaborer des programmes de réglementation et d'application adaptés qui ont des résultats à fort impact. M^{me} Rosen travaille dans les domaines de l'anti-trust, des télécommunications, du respect de la vie privée, de l'antipourriel et du cybercrime.

PHILLIP MARCHESIELLO est associé chez Wilkinson Barker Knauer, un cabinet d'avocats américain spécialisé dans les communications, la régulation de l'énergie et les questions transactionnelles de même que dans la protection de la vie privée et la cybersécurité. Wilkinson Barker se classe régulièrement parmi les cabinets juridiques de premier plan du pays dans le domaine des communications dans Chambers USA, Legal 500 et U.S. News – Best Lawyers « Best Law Firms ». Le cabinet a été le premier à obtenir le classement « Best Law Firms » dans la catégorie du droit de la communication dans le U.S. News – Best Lawyers « Best Law Firms » en 2012 et il s'est classé au même rang en 2014 et en 2018.

M. Marchesiello représente des sociétés de communications, de médias et de technologie régionales, nationales et internationales sur une foule de questions portant sur des transactions, la conformité réglementaire, l'obtention de licence et sur la politique devant la FCC (Federal Communications Commission), des commissions de services publics de l'État et des agences étrangères de télécommunications. Il aide ses clients à s'y retrouver dans la réglementation de ces commissions et agences et à élaborer des mécanismes pratiques de conformité qui conviennent à leurs objectifs d'entreprise. Par ailleurs, il aide des sociétés à défendre leur point de vue lors de l'établissement de règles par la FCC et à participer aux procédures d'obtention et de mise en application de permis. De plus, M. Marchesiello négocie et obtient l'approbation de la FCC et des commissions d'État en matière de télécommunications et de transactions médias en plus de représenter des sociétés dans une vaste gamme de communications et de transactions commerciales en technologie de l'information à l'échelon de l'entreprise.